

Assemblée générale de l'AMIG 2021-2022

du 24 novembre 2022

à l'auditoire Fred Bamatter

Début : 19h25

Fin : 20h10

Ordre du jour :

1. *Election d'un scrutateur*
 2. Approbation :
 - a) *de l'ordre du jour*
 - b) *du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25.11.2021*
 - c) *du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10.03.2022*
 - d) *du rapport d'activités du Comité*
 3. Comptes :
 - a) *présentation des comptes et lecture du rapport des vérificateurs des comptes*
 - b) *décharge du Comité*
 - c) *approbation des comptes*
 4. Elections :
 - a) *de la Présidence*
 - b) *des membres du Comité*
 - c) *des vérificateurs des comptes*
 5. Gestion de l'année à venir :
 - a) *fixation des cotisations annuelles des membres*
 - b) *approbation du budget*
 6. *Divers.*
-

Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir Monsieur Christian Van Delden, notre représentant au Conseil d'Administration des HUG. Nous devons être conscients que nous avons une personne pour nous représenter auprès de l'instance la plus haute des HUG. Il s'agit de son 2^{ème} mandat et il fait partie des 3 élus du personnel ; des personnes de tous les partis y siègent également.

Monsieur Van Delden a déjà entrepris d'entrer en contact avec MM Bron et Poggia afin d'essayer de modérer la clause du besoin dans sa définition actuelle. Nous espérons voir des changements.

Il est présent de même pour d'autres problèmes et est très sensible à l'application de la loi sur le travail qui n'est pas respectée. Il pense que la Direction Générale n'est pas forcément consciente des problèmes vécus dans les services. Il va donc intervenir au niveau du Conseil d'Administration qui ne voudra certainement pas entendre que la loi n'est pas respectée. Pour avoir davantage de poids, il a besoin de suffisamment de rapports avec des preuves, telles que des saisies d'horaires.

Il ne faut pas perdre de vue que ce sont les politiciens qui votent le budget et la subvention cantonale des HUG et que les élections prochaines peuvent changer la donne.

Monsieur Van Delden précise qu'il ne peut pas intervenir pour des cas individuels, en revanche il est à disposition pour tous les problèmes qui concernent des groupes ou des services.

Il se bat pour des conditions de travail plus convenables.

En l'absence excusée de Madame Aurore Verdon co-présidente, Céline Dehavay, coprésidente de l'AMIG, dirige cette assemblée générale ordinaire. Elle est accompagnée par Chloé Frund, potentielle future co-présidente qui est à l'AMIG depuis 4 ans et à l'ASMAC depuis 6 ans et qui travaille en gynécologie-obstétrique. Elle remercie les personnes pour leur présence.

Madame Dehavay rappelle que seuls les membres actifs peuvent voter.

01. Election des scrutateurs

Arnaud Peytreman accepte de fonctionner comme scrutateur, à l'unanimité (13 oui, 1 abstention).

02. Approbation

a) **de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (14 oui).

b) **du procès-verbal de l'AG ordinaire du 25 novembre 2022**

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité (14 oui).

c) **du procès-verbal de l'AG extraordinaire du 10 mars 2022**

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité (12 oui, 2 abstentions).

d) **du rapport d'activités du Comité :**

Institutionnel

- Commission paritaire des HUG :
- Création d'un code VRH pour les piquets
- Reprise financière du studio par les HUG

Cantonal

- Levée du moratoire : séances de négociation avec l'Etat et discussion avec l'AMGe.
- Nous avons un représentant aux séances de l'AMGe.

Fédéral

- ASMAC et FMH

Associatif

- Partenariat AMIG-AEMG : inclusion au comité

Communication

- Séances d'information concernant la clause du besoin
- Newsletters
- Accueil de l'ASMAC en juin
- Partenariat AMIG-AEMG, dont aide aux projets SaMe et Clash

Défense des membres

- Très nombreuses demandes en lien avec la clause du besoin
- Un jugement aux Prud'Hommes en notre faveur
- Cas de non-respect de la LTr dans plusieurs services

Projets en cours

- CDC avec titre et respect du contrat de 40 heures/semaines. Application institutionnelle/légale des informations reçues des membres
- Enregistrement du temps de travail
- Aboutissement de la CCT / OTA
- Compte UBS

Au vote :

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité (13 oui, 1 abstention).

03. Comptes 2021-2022 et rapport des vérificateurs des comptesa) Bilan et comptes du 01.11.2021 au 31.10.2022**Compte d'exploitation du 01.11.2021 au 31.10.2022**

Produits		Charges	
Cotisations membres	56'895.00	Charges (avocat, secrétaire)	41'798.80
Produits financiers	459.70	Charges financières	2'205.37
Produits des titres	685.00	Charges administratives	13'329.75
Perte d'exercice	104'882.86	Impôts	4'577.05
		Site WEB et informatique	1'535.50
		Studio AMIG	611.30
		Communication	2'124.75
		Evénements particuliers	2'670.34
		Projets et dons	21'700.00
		Pertes des titres	72'369.70
Total	162'922.56	Total	162'922.56

A relever :

- Nous constatons une forte diminution des cotisations encaissées. Nous avons contacté l'ASMAC pour mieux comprendre cette situation.
- Cette année l'AMIG a soutenu les projets SaMe et Clash et fait des dons conséquents en faveur de la Croix-Rouge pour l'Ukraine.
- L'AMIG utilise son bénéfice pour investir dans des titres mais actuellement la conjoncture a fondu. Sur le long terme, cette perte « fictive » devrait être compensée.
- Nous terminons cet exercice avec une perte importante mais incluant une forte dépréciation des titres.

Bilan au 31.10.2022

Actifs		Passifs	
Liquidités	203'538.03	Fonds étrangers	
Fonds de placement		Passifs transitoires	
Titres	388'535.00	Charges à payer	2'057.90
Actifs transitoires	2'076.00	Fonds propres	
		Capital	592'091.13
Total	594'149.03	Total	594'149.03

Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs aux comptes Claude Dehavy et Herbert Bodenmann, externes au comité, ont procédé à la vérification des comptes. Ils recommandent de les approuver et proposent de donner décharge au Comité.

Merci aux vérificateurs, ainsi qu'à notre comptable et secrétaire, Nathalie Pozzi.

b) **Décharges du comité**

Composition du comité sortant :

- **Co-Présidentes :** Céline Dehavay
Aurore Verdon
- **Membres :** Bastien Barcellini
Aileen Chen
Sylvain De Lucia
Chloé Frund
Nathalie Hammer
André Juillerat
Kim Lauper
Antonio Tumminello

Au vote :

Décharge est donnée au comité sortant pour son activité durant l'année écoulée et ce à l'unanimité (6 oui et 8 abstentions des membres du Comité).

c) **Approbation des comptes 2021-2022**

Les comptes 2021-2022 sont approuvés à l'unanimité (4 oui, 10 abstentions dont 8 des membres du Comité).

04. Élections

a) **Élection à la présidence**

Notre co-présidente Céline Dehavay (au comité depuis 2020) est prête à continuer sa tâche. Notre co-présidente Aurore Verdon (au comité depuis 2018) ayant quitté Genève laisse sa place au comité. Chloé Frund (au comité depuis 2018) se propose pour accompagner Céline Dehavay à la co-présidence.

Au vote :

A l'unanimité (12 oui, 2 abstentions), Céline Dehavay et Chloé Frund sont conjointement élues à la présidence de l'AMIG.

b) **Election des membres du Comité**

Nous accusons le départ de Nathalie Hammer, notre ancienne co-présidente, pour raison de déménagement à Berne.

Selon nos statuts, jusqu'à 12 personnes peuvent faire partie du comité, co-présidentes incluses.

Se représentent :

Bastien Barcellini	au comité depuis 2022
Aileen Chen	au comité
Sylvain De Lucia	aux HUG depuis 20 ans
André Juillerat	au comité depuis 2018
Kim Lauper	au comité
Antonio Tumminello	au comité depuis 2021
Un membre du comité de l'AEMG	au comité depuis 2022

c. Budget 2022

	Budget 2023	Comptes 2022 au 31.10.2022	Budget 2022	Comptes 2021 au 31.10.2021
RECETTES	60 000,00	56 895.00	65 000,00	64 365.00
Cotisations membres	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)
Produits financiers	0,00	459.70	0,00	0.00
Produits des titres	0,00	685.00	0,00	28 629.57
Total Recettes	60 000,00	58 039.70	65 000,00	92 994.57
DEPENSES				
Avocats	34 500,00	34 237.80	20 000,00	9 100.65
Secrétaire	7 500,00	7 561.00	5 000,00	4 334.00
Fonctionnement	14 500,00	13 329.75	12 000,00	9 679.00
Projets et Dons	3 000,00	21 700.00	2 000,00	0.00
Charges financières	2 500,00	2 205.37	2 000,00	1 833.55
Impôts	3 000,00	4 577.05	3 000,00	2 510.00
Communication	4 500,00	2 124.75	1 000,00	0,00
Evénements particuliers	4 000,00	2 670.34	4 000,00	0,00
Site web et informatique	1 700,00	1 535.50	2 000,00	1 666.99
Pertes des titres	0,00	72 369.70	0,00	0,00
Studio AMIG	0,00	0	0,00	21 024.80
Assurances (RC, ménage)	0,00	611.30	0,00	458.10
Total dépenses	75 200,00	162 922.56	51 000,00	50 607.09
Bénéfice/perte	-15 200,00	104 882.86	14 000,00	42 387.48

Discussions et explications du budget 2023

Voici les principaux points à relever dans ce budget 2023 :

- Nous prévoyons une hausse du budget communication
- Nous allons soutenir Clash et SaMe, ainsi que le café de l'égalité

Décision et vote

Le budget déficitaire est accepté tel que présenté à l'unanimité (10 oui, 3 abstentions).

06. Divers, questions et remarques

- Présentation du projet MAE (Médecine Acceptable et Equitable) de l'AEMG
Leur projet s'intéresse à différentes thématiques touchant l'accès à la santé, dans le but d'informer les étudiants en médecine ainsi que la population en général. Ils souhaitent promouvoir le questionnement sur l'actuel système de soins helvétique, afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et de travailler sur des solutions. Actuellement ils s'occupent de la question de la pénurie de généralistes, de la polypragmasie et du coût des médicaments. Leur idée est une réelle revalorisation de la médecine de premier recours. Ils seraient ravis d'approfondir un partenariat avec l'AMIG, notamment avec une collaboration sur la clause du besoin. Si nous travaillons ensemble, il y aura une possibilité de pression sur les politiciens et les assureurs.
- Projets/idées
La commission quadripartite a un nouveau rôle à jouer et devra s'assurer que les besoins de la population soient assurés en régulant ou en levant les limitations adéquates, notamment dans la médecine de premier recours, car l'offre est vraiment insuffisante.
- Discussion avec les membres
Nous devons non seulement être très attentifs mais surtout pro actifs au niveau de la formation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale est clôturée à 20h10. Un apéritif dînatoire est offert aux personnes présentes

Nombres de personnes présentes : 17, dont 3 membres, 3 représentants AEMG, 1 représentant MAE, 2 non-membres et 8 membres du comité, soit 14 droits de vote en début d'assemblée.

Personnes excusées : 3, dont Me Bruchez

Les Co-Présidentes élues

La Secrétaire

Céline Dehavay

Chloé Frund

Nathalie Pozzi

Liste de présences à l'Assemblée générale 2021-2022 de l'AMIG du 24 novembre 2022

Nom	Prénom	Remarques
JUILLERAT	ANDRE	Comité
CHEN	AILEEN	Comité
DEHAVAY	CELINE	Comité
FRUND	CHLOE	Comité
TUMMINELLO	ANTONIO	Comité
LAUPER	KIM	Comité
BARCELLINI	BASTIEN	Comité
DE LUCIA	SYLVAIN	Comité
SARTORETTI	JULIE	Non membre
BIANCHINI	ELISABETH	AEMG
WILKINSON	NICOLAS	Non membre
DEVILL	OLIVIER	Membre
PEYTREMANN	ARNAUD	Membre
REHMANN	ALEXANDRE	MAE
KREUTSCHY	ALEXIS	AEMG - MAE
DOPREDENE (?)	GAEL	Membre
DELLAGIOVANNA	DARIA	AEMG

Liste des personnes excusées à l'Assemblée générale de l'AMIG du 24 novembre 2022

BRUCHEZ	CHRISTIAN	Avocat
HAMMER	NATHALIE	Comité
VERDON	AUORE	Comité